

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL SYNDICAL

Mardi 30 janvier 2024

Salle le Lux – Breteuil – 18h

Date de la convocation : 23/01/2024

Etaient présents : Dagmar Eva BERNITT, Colette BONNARD, Annie DEPRESLE, Nathalie GICQUIAUD, Rémy AVENEL, Michel BATARD, Richard BOUCHERIE, Gérard CHERON, Philipe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel GRUDE, Thierry GUILHOT, Joseph KERNEIS, Jean-Emile KROLIK, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Denis LOUWARD, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, , Jean-Pierre PEPPELIN, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, Michel QUEMIN, Alain ROCHEFORT, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Absents ou excusés : Sylvie CORMIER, John AUFRRET, Gérard DERYCKE, Mohamed BENSALAH, Patrice BOUDEYRON, Michel FRANCOIS, Denis GUITTON, Albert JAVELLE, Jean-Claude LANOS, Philippe OBADIA, Pierre PELERIN, Thierry ROMERO,

Sylvie CORMIER représentée par son suppléant Rémy AVENEL

Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPPELIN

Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Colette BONNARD

Michel FRANCOIS a donné pouvoir à Joseph KERNEIS

Jean-Claude LANOS a donné pouvoir à Luc ESPRIT

Pierre PELERIN a donné pouvoir à Michel OSMOND

Thierry ROMERO a donné pouvoir à Annie DEPRESLE

Sur 20 délégués Eau : 15 présents, 3 excusés-absents ayant donné pouvoir et 2 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Sur 22 délégués assainissement : 16 présents, 3 excusés-absents ayant donné pouvoir et 3 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Jean-Emile KROLIK.

Monsieur le Président présente ses vœux à l'assemblée et accueille **Madame Dagmar Eva BERNITT**, nouvelle déléguée, membre de l'Agglo du Pays de Dreux et Maire de la commune de Bérou-la-Mulotière. Son suppléant est Monsieur Pierre LEPORTIER, Vice-Président de l'Agglo du Pays de Dreux.

Luc ESPRIT, Président, après avoir procédé à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint.

Il invite les délégués à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 05/12/2023 (secrétaire de séance : Christophe VANDEWALLE, remercié pour sa relecture et validation du compte-rendu), compte-rendu qui n'appelle pas d'observations. Il est donc approuvé.

L'ordre du jour est présenté, la réunion a lieu.

Service Eau

N°1 : Convention C.C.P.C. / SEPASE de fourniture d'eau

N°2 : Rapport C.E.S.E. : « Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive »

N°3 : Etat des travaux et chantiers

Service Assainissement

N°1 : Marché RSDE

N°2 : Marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Francheville

N°3 : Etat des travaux et chantiers

Services Eau et Assainissement

- N°1 : Présentation des comptes de résultats 2023 Eau et Assainissement
- N°2 : Débat d'Orientation Budgétaire
- N°3 : Participation Employeur « Prévoyance »
- N°4 : Questions diverses : Journées Eau & Climat, agenda, ...

SERVICE EAU

1. Convention C.C.P.C. / SEPASE de fourniture d'eau

23 abonnés de la commune de Manthelon, adhérente au SEPASE, sont desservis (**et facturés**) en eau potable à partir des installations de production et de distribution de la Communauté de Communes du Pays de CONCHES.

- Hameaux limitrophes de la commune de Nogent le Sec (les Minières, Nuisement, la Croix, Maubuisson)
- Tarifs : 0.85 €/m3 + redevance AESN + TVA avec un indice de révision annuel.
- Date d'effet convention : 01/01/2024 pour 10 ans.

Il vous est proposé la signature d'une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable aux administrés de Manthelon concernés.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de fourniture d'eau entre la CCPC et le SEPASE.

Une information individualisée sera adressée aux futurs abonnés afin de les avertir de ce changement avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 et les informer des nouveaux tarifs.

2. Rapport C.E.S.E. (Conseil économique, social et environnemental) : « Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive »

- Ce rapport résulte d'une commande du Gouvernement suite au Plan Eau 2022 (suite aux pénuries et tension hydriques 2022), qui comporte différents objectifs visant à répondre à trois enjeux : sobriété des usagers, qualité et disponibilité de la ressource.
Parmi ces objectifs une tarification progressive de l'eau.
- Le CESE analyse les premiers enseignements des diverses expérimentations de la tarification progressive.
L'efficacité de celle-ci reste à démontrer même en présence d'actions pertinentes de sensibilisation et d'information.
- Alors que les enjeux environnementaux actuels vont au-delà de la seule tarification des services de l'eau potable, le CESE réintègre le principe de « l'eau paie l'eau » en alertant sur la fin d'une eau « bon marché » à court ou moyen terme.
- Et de conclure qu'en l'état, les conditions d'une tarification progressive à l'ensemble des structures organisatrices des services d'eau ne sont pas réunies.
- Les préconisations du CESE :

→ **Consolider les données du système d'information SISPEA (Système d'information sur les services de l'eau et de l'assainissement)** pour connaître de façon détaillée la consommation des abonnés (particuliers, professionnels, services publics...) et pour tenir compte des différentes parties prenantes dans la construction des politiques publiques

→ **Anticiper l'inéluctable augmentation des tarifs des services de l'eau potable** avec le lancement d'une étude prospective, sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique, pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de cette hausse

→ **Élaborer un simulateur de tarification de l'eau** à destination des collectivités et permettant d'évaluer l'impact des différents modèles de tarification sur l'équilibre financier de l'autorité organisatrice, sur le budget des consommateurs, mais également d'estimer la baisse de consommation attendue

→ **Permettre à chaque usager de disposer d'un compteur individuel** pour responsabiliser les consommateurs en incitant à la sobriété (mesures financières, actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers, coordination des syndics de copropriétés, services publics de l'eau et de l'assainissement, opérateurs privés)

→ **Supprimer la tarification dégressive à l'horizon 2030** en accompagnant -techniquement et financièrement professionnels ou services publics vers plus de sobriété pendant la phase de transition

→ **Mieux réguler les autorisations de forage** en révisant le cadre réglementaire (consultation écrite pour avis de la collectivité)

→ **Promouvoir la mise en place d'une tarification saisonnière** dans l'ensemble des communes où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière (y compris dans celles sans activité touristique) comme le permet la loi LEMA de 2006

→ **Assurer l'accompagnement social des usagers fragiles, dissocié de la tarification** avec une aide directe des collectivités pour le paiement de la facture d'eau (sous conditions de ressources, quel que soit le type de tarification ou la taille de l'organisme chargé de la distribution)

→ **Déployer des démarches de sobriété au sein des entreprises** En complément des démarches de communications et de sensibilisations prévues dans le plan eau co-construire des démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage au sein des entreprises

Toutes ces préconisations concernent la partie distribution, hormis celle sur la gestion des forages. Le rapport du C.E.S.E. est à la disposition des délégués qui en feront la demande auprès du SEPASE.

3. Etat des travaux et chantiers

Tous chantiers et travaux impactés par intempéries de janvier.

Chambois (commune historique de Corneuil) : se poursuit normalement avec perspective fin toujours confirmée sur printemps 2024.

Montigny-sur-Avre : la nécessité de reprendre certains travaux ont différé la clôture du chantier. Devrait être désormais clos.

Interconnexion SIADEP : démarrage prochain (vers mars).

Projets travaux pour les 2 châteaux d'eaux de Bourth : démarche pour maîtrise d'œuvre engagée. ***Une demande de subvention sera ensuite engagée auprès de l'AESN.***

Piscine Breteuil : clos et répartition avec INSE arbitrée, **avec prise en charge à hauteur de 50 % de la surconsommation.**

CVM (Chlorure de vinyle monomère)/ PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) / RSDE : RSDE traité à ce Conseil.

Concernant étude CVM-PGSSE : cahier des charges en cours de réalisation par Cad'en en vue appel d'offre.

Breux-sur-Avre : renouvellement de canalisations existantes réseau AEP sur 720 ml avec un démarrage à partir de fin février pour 12 semaines (marché à bons de commande 2022/2025 d'un montant de 111 k€ HT) ***sur le Hameau de la Troudière.***

SERVICE ASSAINISSEMENT

1. Marché RSDE (Recherche de substances dangereuses dans l'eau)

Le SEPASE a décidé la réalisation du diagnostic RSDE initial périodique et du diagnostic amont de la station d'épuration de Verneuil d'Avre et d'Iton.

CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a engagé à ce titre une consultation en procédure adaptée avec publicité préalable au BOAMP et dématérialisation pour arrêter le choix du bureau d'études qui réalisera la mission.

La consultation s'est déroulée de la façon suivante :

- L'AAPC a été adressé au BOAMP le 27 octobre 2023
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 27 novembre 2023 à 12 heures sur le site <http://agysoft.marches-publics.info/>

Une offre a été reçue dans les délais impartis :

- IRH Ingénieur Conseil

Celle-ci a fait l'objet d'une analyse par CAD'EN, assistant du maître d'ouvrage, conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

Qualité de l'offre technique :	70/100
• Méthodologie proposée :	50/100
Volet « campagne initiale sur entrée / sortie / boues de station d'épuration »	20/100
Volet « diagnostic amont »	20/100
Qualité du planning	10/100
• Analyse contextuelle traduisant la compréhension du projet	10/100
• Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées, répartition des tâches de chacun	5/100
• Cohérence du prix : rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants et par éléments de missions, et sur la base de la qualité de la justification fournie	5/100
Prix	30/100

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de l'offre, Monsieur le Président a constaté le résultat de l'analyse et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

- Offre de la société IRH Ingénieur Conseil, pour un montant total de 84 142.50 € HT, soit 100 971,00 € TTC.

Cette campagne se fait dans un cadre réglementaire, et doit être renouvelée tous les 5 ans pour les stations d'épuration qui ont une capacité de 10 000 eq habitant.

Cela consiste essentiellement en des analyses réalisées sur les 4 saisons en amont et en aval de la station d'épuration, et à l'interprétation des résultats. S'ajoutent des tranches conditionnelles qui résulteront de ce que l'on trouvera dans l'eau.

Cela peut générer des recherches complémentaires, comme l'identification d'éventuels pollueurs et imposer des systèmes de traitements complémentaires sur la station.

Il y a peu de cabinets spécialisés dans ce domaine, et la réception d'une seule offre ne donne pas de capacité de comparaison.

Cette campagne est plus onéreuse que la précédente, mais les nouvelles contraintes et recherches ne sont pas comparables.

Ces analyses sont demandées par la Police de l'Eau (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et selon des directives européennes.

Enfin cette campagne est subventionnable à hauteur de 80 % par l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie), les 20 % restants sont à la charge du SEPASE.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour la consultation relative à la campagne RSDE initiale et diagnostic amont de la station d'épuration de Verneuil d'Avre et d'Iton ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché à la société IRH Ingénieur Conseil, pour un montant total de 84.142,50 € HT, soit 100.971,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, et toutes les pièces s'y afférent, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets des années 2024 et suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

2. Marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Francheville

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE), assure la compétence « assainissement collectif » sur tout ou partie du territoire de ses communes membres.

Le secteur de Francheville, sur la commune de Verneuil et d'Iton a la particularité de disposer actuellement de deux systèmes d'assainissement distincts : Francheville Bourg et Pont Thibout.

La station d'épuration de Francheville Bourg est obsolète et doit être reconstruite. La station de Pont Thibout est de type « biodisque » et son remplacement à moyen terme doit être envisagé.

Au vu de ces éléments, le programme suivant a été décidé :

- Créer une nouvelle station d'épuration sur le site de Pont Thibout, dimensionnée pour l'ensemble de la commune (1.200 EH à ce stade),
- Supprimer l'ancienne station d'épuration du Bourg ainsi que celle de Pont Thibout,
- Transférer les effluents de cette ancienne station vers le nouvel équipement à créer, qui reprendra également les effluents de Pont Thibout (environ 2 km),
- Réhabiliter le réseau existant du secteur du Bourg, sujet à d'importantes intrusions d'eaux claires parasites.

La maîtrise d'œuvre, confiée au groupement VERDI / Atelier TMF, a finalisé, en juin 2022, le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) lié à la partie du projet relative aux réseaux de collecte et de transfert.

Les travaux de création de réseaux de transfert des effluents et de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Francheville ont été décomposés en 2 lots :

- Lot n° 1 : Création d'un réseau de transfert et d'un poste de refoulement à Francheville
- Lot n° 2 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement / Francheville – Pont Thibout

Une première consultation a été lancée en juin 2022 et a permis d'attribuer le marché du lot 2 au groupement SARC / STURNO. Suite à la réception du rapport des inspections télévisuelles préalables, il a été constaté que le linéaire des travaux à réaliser sur le réseau allait être plus conséquent que prévu. Les modifications étant substantielles, le marché a donc été résilié et une nouvelle consultation a été engagée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publicité au BOAMP :

- o La publicité a été transmise le 24 novembre 2023 au Journal Officiel (BOAMP),
- o Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 15 janvier 2024 à 12H00,
- o Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>

Trois entreprises ou groupements d'entreprises ont remis leur offre dans les délais :

- STURNO
- S.A.R.C.
- SADE / FORAGES DU NORD OUEST (co-traitant)

Entreprises et/ou groupement. Mandataire	Montants € HT
STURNO	400 142 €
SARC	339 477 €
SADE	694 364 €

Elles ont en suivant fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix des prestations : 40 %
-

<i>Note finale (100 points) base</i>			
	STURNO	SARC	SADE
Note Technique (/60)	54,00	51,00	58,00
Note prix (/40)	33,94	40	19,56
Total	87,94	91	77,56
Classement	2	1	3

Monsieur le Président, assisté de la Commission ad'hoc a constaté le résultat de l'analyse des offres et de la négociation et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

- Offre de la société S.A.R.C. pour un montant total de 339 477,00 € HT, soit 407 372,40 € TTC

Les travaux devraient durer 6 mois pour ce lot.

Il n'y a pas eu de pénalités lors de la résiliation du précédent marché.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **CONFIRME** la réalisation de l'opération sous charte qualité des réseaux d'assainissement,
- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour la consultation des entreprises de travaux de réhabilitation des réseaux de collecte (lot 2) dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux du lot 2 (réhabilitation de réseaux existants) à la société S.A.R.C. pour un montant total de 339 477,00 € HT, soit 407 372,40 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux du lot 2 et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2024 et des suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

3. Etat des travaux et chantiers

Tous chantiers et travaux impactés par intempéries de janvier

STEP Piseux : démarrage avait été différé à février du fait de l'entreprise. *Prévoir fin février pour un démarrage des travaux.*

Francheville :

- poste de refoulement : clos sauf quelques finitions & à réceptionner
- réseau : nouveau marché traité à ce Conseil pour démarrage printemps 2024
- STEP : travaux démarrés, *le terrassement et les fondations sont réalisés, le génie civil doit intervenir la semaine prochaine.*

Montigny-sur-Avre : la nécessité de reprendre certains travaux ont différé la clôture du chantier. Devrait désormais être clos.

Les travaux ont duré 4 mois et les reprises plus de 2 mois, la réception n'est à ce jour toujours pas faite, des pénalités journalières sont appliquées à la société Bernasconi pour son retard d'exécution.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Présentation des comptes de résultats 2023 Eau et Assainissement et
2. Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L. 2312-1 du C.G.C.T. prévoit la tenue, en Conseil Syndical, d'un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (mais non le jour même), qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif (qui sera examiné en Conseil de mars prochain).

Notre rendez-vous d'aujourd'hui est donc l'opportunité pour les membres du Conseil d'examiner les évolutions de nos budgets, Eau & Assainissement, en recettes et dépenses, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, en encours bancaires et trésorerie ainsi qu'un point sur l'effectif salarié de notre Établissement.

Ce D.O.B. intervient donc, comme précisé, avant le vote des budgets et n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur fait néanmoins l'objet d'une délibération en application des dispositions du C.G.C.T. qui, avec les éléments budgétaires, sont transmis au représentant de l'Etat (Préfecture) dont les services en contrôlent la légalité.

Sont présentés (en annexes):

- la synthèse budgétaire 2023,
- les comptes de résultats Eau et Assainissement 2023, par chapitre, en fonctionnement et Investissement avec en parallèle l'exercice 2022,
- la situation nette, la valeur comptable de l'actif et la trésorerie au 31.12.2023
- l'évolution quinquennale et synthétique de ces comptes de résultats,
- les restes à réaliser
- l'évolution quinquennale des encours bancaires et des capitaux restants dus,
- les investissements en cours et prévisionnels
- l'évolution quinquennale des charges du personnel et effectif salarié au 31.12.2023
- Évolution du nombre d'abonnés, volumes consommés et assainis, recettes, tarifs.

2.1- Synthèse budgétaire 2023

Fonctionnement 2023

Eau :	+ 823 233.33 €	(+154 273 € en 2022)
Assainissement :	+ 204 521.23 €	(- 856 048 € en 2022)

Investissement 2023

Eau :	- 1 522 238.50 €	(- 584 520 € en 2022)
Assainissement :	+ 185 002.48 €	(- 208 347 € en 2022)

Résultats 2023 Fonctionnement et Investissement

Eau :	- 699 005.17 €	(-430 247 € en 2022)
Assainissement :	+ 389 523.71 €	(- 1 064 395 € en 2022)

2.2 - Comptes de résultats Eau et Assainissement 2023, par chapitre, en fonctionnement et investissement avec en parallèle l'exercice 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

LIBELLE	2022		2023	
	BUDGET EAU	BUDGET ASST	BUDGET EAU	BUDGET ASST
Charges à caractère général	1 484 834,55	861 200,50	1 816 635,17	1 015 566,99
Participation Charges de personnel	1 648 091,28	824 045,64	1 561 825,22	802 440,61
Atténuation de produits	444 566,95	84 448,05	496 993,61	51 970,39
Autres charges de gestion courante	70 174,32	25 992,40	78 892,21	25 196,78
Charges financières	43 740,77	64 453,39	40 758,83	53 517,73
Charges exceptionnelles	75 466,57	120 639,44	61 160,90	46 421,81
Provision	650 000,00	300 000,00		
Dotation aux provisions			27 069,92	31 058,14
Dotations amortissement	1 039 734,73	1 283 695,64	1 065 890,41	1 328 196,91
Total	5 456 609,17	3 564 475,06	5 149 226,27	3 354 369,36

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	2022		2023	
		BUDGET EAU	BUDGET ASST	BUDGET EAU	BUDGET ASST
13	Atténuation de charges	1 486 379,86	30 963,63	1 438 963,49	25 370,68
70	Ventes	3 645 767,41	2 071 483,77	3 947 268,28	2 950 425,60
74	Subvention d'exploitation			130 028,29	113 328,45
75	Autres produits de gestion courante	47 960,92	12 204,23	80 505,35	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	21 596,26	9 323,76	8 190,32	13 353,44
78	reprises sur provisions			20 000,00	17 000,00
042	Reprises sur subventions	409 177,59	454 423,73	477 532,16	439 412,42
	Total	5 610 882,04	2 708 427,41	5 972 459,60	3 558 890,59
	Excédent reporté	1 680 275,47	1 891 917,16	1 834 548,34	1 035 869,51
	Total	7 291 157,51	4 600 344,57	7 807 007,94	4 594 760,10

FONCTIONNEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
Dépenses 2023	5 149 226,27	3 354 369,36
Recettes 2023	5 972 459,60	3 558 890,59
Solde exercice	823 233,33	204 521,23
report année antérieure	1 834 548,34	1 035 869,51
Résultat 2023	2 657 781,67	1 240 390,74

Section Fonctionnement Eau : 5.972.000 € en recettes & 5.149.000 € en dépenses (dont 1.066.000 € en amortissements) soit + 823.000 €

Quelques principales évolutions :

- recettes : augmentation des ventes d'eaux et abonnements, des prestations, des travaux en régie et du remboursement animation BAC,
- dépenses : augmentation des charges à caractère général (variation de stocks, énergie) mais diminution charges de personnel et absence de provision nouvelle.

Section Fonctionnement Assainissement : 3.558.000 en recettes & 3.354.000 en dépenses (dont 1.330.000 en amortissements) soit + 205.000 €

Quelques principales évolutions :

- recettes : augmentation des ventes d'eaux assainies (+ report d'un semestre Veolia), abonnements & PFAC
- dépenses : augmentations des charges à caractère général (énergie en particulier).

SECTION INVESTISSEMENT

LIBELLE	2022		2023	
	BUDGET EAU	BUDGET ASST	BUDGET EAU	BUDGET ASST
Immobilisations incorporelles	19 902,67	5 745,60	39 993,22	60 661,55
Immobilisations corporelles	298 961,62	126 360,55	499 389,61	49 146,42
Immobilisations en cours	704 772,72	809 686,01	1 411 138,99	1 654 851,85
Subventions d'investissement				
Remboursement emprunts	191 439,59	362 937,06	160 074,93	357 162,31
Autres immobilisations financières				
Reprises sur subventions	409 177,59	454 423,73	477 532,16	439 412,42
Opérations patrimoniales		43 065,00		
Opération pour compte de tiers		358 078,25		3 904,75
TOTAL	1 624 254,19	2 160 296,20	2 588 128,91	2 565 139,30

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	2022		2023	
		BUDGET EAU	BUDGET ASST	BUDGET EAU	BUDGET ASST
13	Subventions			270 350,00	749 864,00
16	Emprunts				621 672,00
1068	Dotation et réserves				5 000,00
18	Compte de liaison				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				31 358,87
27	Autres immobilisations financières				
040	Amortissements	1 039 734,73	1 283 695,64	1 065 890,41	1 328 196,91
041	Opérations patrimoniales		43 065,00		
45	Opération pour compte de tiers			354 837,96	14 050,00
	Total	1 039 734,73	1 951 948,60	1 065 890,41	2 750 141,78
	Excédent reporté	2 601 537,33	3 418 246,54	2 017 017,87	3 209 898,94
	Total	3 641 272,06	5 370 195,14	3 082 908,28	5 960 040,72

INVESTISSEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
Dépenses 2023	2 588 128,91	2 565 139,30
Recettes 2023	1 065 890,41	2 750 141,78
Solde exercice	-1 522 238,50	185 002,48
report année antérieure	2 017 017,87	3 209 898,94
Résultat 2023	494 779,37	3 394 901,42

Section Investissement Eau : 1.066.000 € en recettes (pas de commentaires) et 2.588.000 € & en dépenses du fait de travaux substantiellement plus conséquents en réseaux d'eau potable soit - 1.522.000 €.

Section Investissement Assainissement : 2.750.000 € en recettes (augmentation AESN & CD liés aux investissements en cours) & 2.565.000 € en dépenses (nouveaux travaux sur nos réseaux) soit + 185.000 €

. Et donc un résultat 2023 Fonctionnement et Investissement :

- pour l'Eau de : - 699.000 €
- pour l'Investissement de : + 390.000 €

. Il en résulte des excédents reportables au 31.12.2023 de :

- Fonctionnement Eau : 1.835.000 € + 823.000 € = + 2.658.000 €
- Fonctionnement Assainissement : 1.036.000 € + 205.000 € = + 1.241.000 €
- Investissement Eau : 2.017.000 € - 1.522.000 € = + 495.000 €
- Investissement Assainissement : 3.210.000 € + 185.000 € = 3.395.000 €

. Pour rappel : des provisions constituées pour 1.350.000 € sur budget Eau et de 700.000 € sur budget Assainissement et une trésorerie au 31.12.2023 de 7.570.000 €

2.3 - Situation nette, la valeur comptable de l'actif et la trésorerie au 31.12.2023

FONCTIONNEMENT	2022		2023	
	Budget Eau	BA Asst Régie	Budget Eau	BA Asst Régie
DEPENSES	5 456 609,00	3 564 475,00	5 149 226,27	3 354 369,36
RECETTES	5 610 882,00	2 708 427,00	5 972 459,60	3 558 890,59
Résultat d'exécution	154 273,00	- 856 048,00	823 233,33	204 521,23
Excédent antérieur reporté	1 680 275,00	1 891 917,00	1 834 548,34	1 035 869,51
RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT	1 834 548,00	1 035 869,00	2 657 781,67	1 240 390,74
Provisions	1 350 000,00	700 000,00	1 350 000,00	700 000,00
Report recettes 2022 - 2023		682 700,00		
TOTAL	3 184 548,00	2 418 569,00	4 007 781,67	1 940 390,74
 INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 624 254,00	2 160 296,00	2 588 128,91	2 565 139,30
RECETTES	1 039 734,00	1 951 949,00	1 065 890,41	2 750 141,78
Résultat d'exécution	- 584 520,00	- 208 347,00	- 1 522 238,50	185 002,48
Excédent antérieur reporté	2 601 537,00	3 418 246,00	2 017 017,87	3 209 898,94
 RESULTAT investissement				
restes à réaliser en dépenses	2 017 017,00	3 209 899,00	494 779,37	3 394 901,42
restes à réaliser en recettes	- 1 274 830,00	- 2 276 697,00	- 229 238,50	- 3 355 492,00
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT	742 187,00	1 408 815,00	-	1 844 322,00
 RESULTAT CUMULE (avec provisions)	3 926 735,00	3 827 384,00	265 540,87	1 883 731,42
Capital bancaire restant dû au 31/12	3 043 269,00	5 016 674,00		
 Situation nette (hors actif net comptable)	883 466,00	- 1 189 290,00	1 392 254,14	- 1 457 062,29
Situation nette Eau + Asst (hors actif net comptable)		-305824		-64808,15
 valeur nette comptable actif	18 324 263,35	26 975 538,03	19 322 392,80	27 141 646,43
Situation globale Trésorerie fin exercice	7 431 298,22		7 569 620,73	

Un résultat cumulé au 31.12.23 (résultats exercice + excédents reportables+ provisions + restes à réaliser) de :

- 4.273.000 € pour l'eau
- 3.824.000 € pour l'assainissement

Soit un total de 8.097.000 € et un capital bancaire restant dû de 8.162.000 €

Soit une situation nette de - 65.000 €

Non inclus l'actif net comptable de 46,5 M€

2.4 - Évolution quinquennale et synthétique de ces comptes de résultats

Budget de synthèse Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT	2019		2020		2021		2022		2023	
	Budget Eau	BA Asst Régie	Budget Eau	BA Asst Régie	Budget Eau	BA Asst Régie	Budget Eau	BA Asst Régie	Budget Eau	BA Asst Régie
DEPENSES	4 514 684,44	2 653 080,97	4 640 215,35	3 115 075,12	5 590 740,99	3 628 193,76	5 456 609,17	3 564 475,06	5 149 226,27	3 354 369,36
RECETTES	4 520 182,75	2 667 476,01	4 590 508,04	3 351 871,14	5 723 077,20	3 673 998,92	5 610 882,04	2 708 427,41	5 972 459,60	3 558 890,59
Résultat d'exécution	5 498,31	14 395,04	-49 707,31		236 796,02	132 336,21	45 805,16	154 272,87	-856 047,65	823 233,33
Excédent antérieur reporté	1 592 148,26	1 594 920,94	1 597 646,57	1 609 315,98	1 547 939,26	1 846 112,00	1 680 275,47	1 891 917,16	1 834 548,34	1 035 869,51
RESULTAT	1 597 646,57	1 609 315,98	1 547 939,26	1 846 112,00	1 680 275,47	1 891 917,16	1 834 548,34	1 035 869,51	2 657 781,67	1 240 390,74
INVESTISSEMENT										
DEPENSES	1 363 745,71	1 168 045,09	1 188 646,96	1 257 156,47	1 820 543,44	2 681 173,48	1 624 254,19	2 160 296,20	2 588 128,91	2 565 139,30
RECETTES	1 183 997,58	1 857 321,43	3 953 463,03	3 773 612,13	1 090 558,11	2 172 479,97	1 039 734,73	1 951 948,60	1 065 890,41	2 750 141,78
Résultat d'exécution	-179 748,33	689 276,34	2 764 816,07	2 516 455,66	-729 985,33	-508 693,51	-584 519,46	-208 347,60	-1 522 238,50	185 002,48
Excédent ou déficit antérieur reporté	746 454,72	721 208,05	566 706,59	1 410 484,39	3 331 522,66	3 926 940,05	2 601 537,33	3 418 246,54	2 017 017,87	3 209 898,94
RESULTAT	566 706,59	1 410 484,39	3 331 522,66	3 926 940,05	2 601 537,33	3 418 246,54	2 017 017,87	3 209 898,94	494 779,37	3 394 901,42
TOTAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	2 164 353,16	3 019 800,37	4 879 461,92	5 773 052,05	4 281 812,80	5 310 163,70	3 851 566,21	4 245 768,45	3 152 561,04	4 635 292,16
RESULTAT GLOBAL	5 184 153,53		10 652 513,97		9 591 976,50		8 097 334,66		7 787 853,20	
					10 691 976,50			10 147 334,66		9 837 853,20
								avec provisions de 1 100 000 € + 950 000 €		avec provisions de 1 100 000 € + 950 000 €

. Budget Fonctionnement Eau sur 5 ans :

- recettes : de 4,52 M€ à 5,97 M€ (prix & abonnements Eau)
- dépenses : de 4,51 M€ à 5,15 M€ (charges courantes et provision)
- excédent reportable : de 1.60 M€ à 2,66M€ (+ provision de 1.35 M€)

. Budget Fonctionnement Assainissement sur 5 ans :

- recettes : de 2,67 M€ à 3,56 M€
- dépenses : de 2,65 M€ à 3,35 M€
- excédent reportable : de 1,61 M€ à 1,24 M€ (+ provision de 0,70 M€)

. Budget Investissement Eau sur 5 ans :

- recettes : 1,18 M€ à 1,07 M€ (avec étape prêt 2020)
- dépenses : 1.36 M€ à 2,59 M€ (investissements plus conséquents)
- excédent reportable : 0,57 M€ à 0,49 M€

. Budget Investissement Assainissement sur 5 ans :

- recettes : 1,86 M€ à 2,75 M€ (avec étape prêt 2020)
- dépenses : 1,17 M€ à 2,57 M€ (Investissements plus conséquents)
- excédent reportable : 1,41 M€ à 3,39 M€

. Un résultat global reportable de 9,84 M€ (dont provisions)

2.5 – Restes à réaliser 2023

DEPENSES BUDGET EAU

ACBC AMO CADEN	4 800,00
CORNEUIL CHAMBOIS	211 828,00
LE LESME	12 610,50
TOTAL	229 238,50

DEPENSES BUDGET ASSAINISSEMENT

RECETTES

13111 1313

AESN	DEPT
	9 188,00
731 057,00	261 660,00
22 360,00	
594 591,00	80 308,00
34 256,00	17 717,00
93 185,00	
1 475 449,00	368 873,00

1 844 322,00

2.6 - Évolution quinquennale des encours bancaires et des capitaux restants dus

BUDGET EAU

Organisme	Dette en capital au 01/01/2018	Dette en capital au 01/01/2019	Dette en capital au 01/01/2020	Dette en capital au 01/01/2021	Dette en capital au 01/01/2022	Dette en capital au 01/01/2023	Dette en capital au 01/01/2024	annuité 2024 Capital et Intérêts
AESN	175 260,07	156 406,69	138 486,69	120 566,69	103 626,64	87 873,30	73 799,97	13 086,67
CAISSE EPARGNE	119 021,83	112 500,11	105 978,39	2 578 623,34	2 488 768,30	2 400 545,63	2 309 058,22	114 753,92
CRCA	995 530,19	887 629,40	806 535,02	724 068,50	640 187,98	554 850,10	498 210,21	70 797,30
TOTAL	1 289 812,09	1 156 536,20	1 051 000,10	3 423 258,53	3 232 582,92	3 043 269,03	2 881 068,40	198 637,89

dont 160 213,22 €
en capital

BUDGET ASSAINISSEMENT

Organisme	Dette en capital au 01/01/2018 ASST REGIE	Dette en capital ASST REGIE au 01/01/2019	Dette en capital ASST REGIE au 01/01/2020	Dette en capital ASST REGIE au 01/01/2021	Dette en capital au 01/01/2022	Dette en capital au 01/01/2023	Dette en capital au 01/01/2024	annuité 2024 Capital et Intérêts
AESN	1 070 030,53	1 296 310,72	1 266 651,74	1 120 741,09	1 332 840,46	1 192 487,12	1 679 419,52	162 243,87
SOFAXIS	26 549,70	9 284,32						
CAISSE EPARGNE	136 458,63	316 247,93	284 032,97	2 729 749,75	2 611 682,33	2 492 279,40	2 371 487,63	148 945,82
DEXIA	169 667,12	360 011,69	327 702,64	295 000,17	261894,18	228374,34	194430,02	40 680,21
NEW MATEC	9 611,68							
CRCA		720 571,08	669 906,63	617 469,45	563 194,85	517 933,39	474 647,28	62 387,33
CDC	707 600,00	683 200,00	658 800,00	634 400,00	610 000,00	585 600,00	561 200,00	39 833,00
TOTAL	2 110 305,98	3 385 625,74	3 207 093,98	5 397 360,46	5 379 611,82	5 016 674,25	5 281 184,45	454 090,23

dont 388 231,41 €
en capital

Organisme	Montant	Duree	Taux	Step Francheville
AESN	220 800,00 €	20 ans	0	
AESN	144 320,00 €	15 ans	0	Tx reseaux transfert Francheville
AESN	155 076,00 €	15 ans	0	Tx réhab reseaux Verneuil
AESN	101 476,00 €	15 ans	0	Tx rehab reseaux Piseux
	621 672,00 €			

Total CRD : 8 162 K €

- Dont 4 680 K € à la C.E. (réalisé en 2020 sur 0 ans à 1 % sur 30 ans)
- Dont 1 753 € € à l'AESN à taux 0 %
- Dont 972 K € à la CRCA (**taux allant de 1.02 % à 4.80 %**)

4 prêts arrivés à échéance en 2023 (annuité totale de 10 752 €)

4 nouveaux prêts AESN en 2023 pour un total de 622 K €.

2.7 – Investissements en cours et prévisionnel : cf. visuel présenté en séance

Ce sujet sera traité en commissions eau & assainissement, puis présenté en Bureau et Conseil.

2.8 – Évolution quinquennale des charges du personnel et effectif salarié au 31.12.2023

	2019	2020	% entre 2019 et 2020	2021	% entre 2020 et 2021	2022	% entre 2021 et 2022	2023	% entre 2022 et 2023	Δ 2023 / 2019
SALAires	913 266,87	936 655,73	2,56	957 566,30	2,23	1 038 132,91	8,41	986 186,68	-	5,00
PRIMES	56 174,53	58 283,27	3,75	51 315,32	-11,96	50 055,16	-2,46	58 466,44	-	16,80
SUPPLEMENT FAMILIAL	3 610,62	2 805,80	-22,29	2 425,40	-13,56	2 071,36	-14,60	1 544,75	-	-57%
COTISATIONS SOCIALES	471 382,84	469 904,37	-0,31	511 461,81	8,84	557 831,85	9,07	515 627,35	-	7,57
TOTAL	1 444 434,86	1 467 649,17	1,61	1 522 768,83	3,76	1 648 091,28	8,23	1 561 825,22	-	5,23

Sur l'année 2023 :

- 5 entrées dont 1 CDD
- 4 sorties (de 9 mois à 6 ans)
- Effectif au 31/12/2023 : 33 (idem au 31/12/2022)

2.9 - Évolution du nombre d'abonnés, volumes consommés et assainis, recettes, tarifs.

	TOTAL Abonnements	ABONNÉS au 31/12	dont ABONNÉS EAU	dont ABONNÉS ASST	dont ABONNÉS EAU / ASST
2019	18849	15022	7222	3973	3827
2020	20122	16271	7226	5194	3851
2021	20065	16199	7242	5091	3866
2022	20107	16211	7262	5053	3896
2023	20393	16484	7308	5267	3909
	+ 286	+ 273	+ 46	+ 214	+ 13

Année	NBRE M3 EAU	ABO EAU ANNUEL	EAU ANNUEL	TOTAL €	Δ 2023/2019
2019	1 052 382,00	548 904,20 €	1 304 575,50 €	1 853 479,70 €	
2020	1 128 402,00	7%	546 919,10 €	1 461 308,75 €	2 008 227,85 € 8%
2021	1 078 530,00	-4%	647 367,29 €	1 925 344,20 €	2 572 711,49 € 28%
2022	1 082 483,00	0,4%	656 400,36 €	2 091 801,38 €	2 748 201,74 € 7%
2023	1 039 414,00	-4,0%	664 934,40 €	2 089 422,16 €	2 754 356,56 € 0,22%

Année	NBRE M3 ASST	ABO ASST ANNUEL	ASST ANNUEL	TOTAL €	Δ 2023/2019
2019	770269	196 659,77 €	1 639 259,25 €	1 835 919,02 €	
2020	850792	10%	222 854,28 €	1 786 696,05 €	2 009 550,33 € 9%
2021	846448	-0,5%	264 336,93 €	2 218 385,47 €	2 482 722,40 € 24%
2022	834229	-1%	268 387,37 €	2 288 312,05 €	2 556 699,42 € 3%
2023	830084	-0,5%	306 290,04 €	2 368 260,64 €	2 674 550,68 € 5%

TOTAL VENTES EAU + ASSAINISSEMENT					
Année	Eau	Assainissement	TOTAL	%	Δ 2023/2019
2019	1 853 479,70 €	1 835 919,02 €	3 689 398,72 €		
2020	2 008 227,85 €	2 009 550,33 €	4 017 778,18 €	9%	
2021	2 572 711,49 €	2 482 722,40 €	5 055 433,89 €	26%	
2022	2 748 201,74 €	2 556 699,42 €	5 304 901,16 €	5%	
2023	2 754 356,56 €	2 674 550,68 €	5 428 907,24 €	2%	

EVOLUTION TARIFAIRES DEPUIS 2021				
	M3 EAU	M3 ASST	Abt EAU	Abt ASST
avant 2021	1,30 €	2,10 €	50 €	25 €
2021	1,90 €	2,70 €	60 €	30 €
2022	1,94 €	2,75 €	60 €	30 €
2023	2,04 €	2,89 €	65 €	35 €
2024	2,12 €	3,01 €	65,00 €	35,00 €

A noter une légère baisse des volumes d'eau facturés, malgré une production constante : peut s'expliquer par les fuites et casses réseau.

À titre indicatif, les tranches de consommation d'eau potable sur les 11.200 abonnés du SEPASE sont les suivantes :

- . 0 m3 : 4%
- . 1-50 m3 : 37%
- . 51-100 m3 : 32%
- . 101-150 m3 : 16%
- . 151-200 m3 : 5%
- . 201-300 m3 : 3%
- . > 300 m3 : 3%

La mise en place de l'assainissement sur Chennebrun explique l'augmentation des recettes abonnement.

Nous intégrons en 2024, les 110 abonnés de Bérou-la-Mulotière sur la compétence assainissement, ainsi que les 23 abonnés de Manthelon, qui jusqu'alors étaient gérés par la C.C.P.C. (Communauté de communes du Pays de Conches).

Le Conseil Syndical,

Vu le rapport du Président

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,
Entendu, le rapport de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré, DECIDE de prendre acte, après en avoir débattu, du rapport ci-annexé, relatif au "débat d'orientation budgétaire 2024" du SEPASE, ainsi que de ses annexes.

3. Participation Employeur « Prévoyance »

Lors du dernier conseil syndical, le SEPASE a délibéré pour adhérer à une nouvelle prévoyance santé proposée par le CDG 27 pour ses agents de droit public (dispositif obligatoire pour les agents de droit privé). Pour rappel, le SEPASE avait également délibéré le 24/09/2018 pour une participation forfaitaire à hauteur de 10 € pour cette protection sociale.

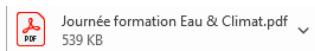
Il est proposé, suite à une question du CSE, de porter la prise en charge du syndicat à 50 % de la cotisation, comme c'est le cas pour les agents privés.

6 agents concernés et incidence financière maximale annuelle de 1200 € (soit + 960).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité DECIDE de porter à 50 % la prise en charge par le Syndicat.

4. Questions diverses

Journées Eau & Climat :



Madame, Monsieur, cher(e) Délégué(e),

Signataire du Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Iton (CTEC), le SEPASE est investi dans différentes actions concourant à la préservation et à la gestion de la ressource en eau.

C'est dans ce cadre que des journées de formation à l'attention des élus et délégués de structures, tel le SEPASE, ont été organisées en 2023 et auxquelles 5 délégués du SEPASE ont participé.

Un prochain cycle de formation aura lieu de mi-mars à mi-juin 2024 (15 mars/19 mars/16 avril/16 mai/date non arrêtée pour juin) auquel, si votre emploi du temps le permet, nous vous invitons à participer en vous précisant que vous avez encore la possibilité de vous inscrire jusqu'à fin janvier 2024.

En pièce jointe, la copie du courrier relatif à l'organisation de ces journées, à leur contenu ainsi qu'aux coordonnées pour s'inscrire.

Pour toute précision éventuelle, vous pouvez contacter notre animatrice, Marie GRÉGOIRE, au 06.72.91.70.08.

Recevez, Madame , Monsieur, cher(e) Délégué(e), l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luc ESPRIT
Président.



Evreux, le jeudi 26 octobre 2023

Objet : Journées de formation "Eau & Climat", à l'attention des décideurs locaux

Madame, Monsieur,

À l'échelle du bassin versant de l'Iton, plusieurs structures s'investissent chaque jour pour la protection de la ressource en eau, la biodiversité des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ces dernières années, le territoire a subi des phénomènes climatiques importants (inondations, sécheresse des sols, canicules...).

Ces événements doivent nous questionner sur les capacités d'adaptation et de résilience de notre territoire. Afin de vous donner les outils nécessaires "pour bien réagir" à ces enjeux actuels, les collectivités signataires du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'Iton renouvelé pour 2024 les ateliers participatifs.

En tant qu'acteur de votre territoire, vous êtes convié à ces ateliers intitulés "Journée "Eau et Climat".

Les Journées Eau & Climat sont une occasion de (re)découvrir un territoire : ses atouts, sa vulnérabilité, ses acteurs, mais également de faire émerger des actions concrètes d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de cinq journées d'information et de sensibilisation réparties sur quatre mois (période présente : 1^{er} semestre 2024).

Elles se composent d'interventions de spécialistes et de visites sur le terrain, dans un esprit d'échanges et de dialogues entre acteurs. Les thématiques abordées seront :

- Approche transversale sur les enjeux de l'eau et du réchauffement climatique
- Zones humides, milieux aquatiques, biodiversité : des alliés pour relever les défis du réchauffement climatique
- Ressource en eau, qualité de l'eau, adaptation de l'agriculture
- L'aménagement urbain, la voirie, le pluvial : des solutions sobres pour s'adapter au changement climatique
- L'eau dans ses excès : inondations (PI) et sécheresse (volet quantitatif de la ressource en eau)

Aussi, dans un souci d'organisation, je vous remercie de nous confirmer votre participation par courriel à cette nouvelle session de 5 jours [en nous précisant nom, prénom et fonction] avant le 31 décembre 2023 à l'adresse suivante : info@smabi.fr; pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Clarisse CASSIN au 02.32.31.73.02

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour les collectivités signataires du CTEC,

Marcel SAPOWICZ

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Iton



Philippe DORCHIES fait état d'une conférence sur l'eau qui devrait se tenir en mars au sein de l'Etablissement de Chambray. Après échange avec la Direction de l'Etablissement, cette conférence se tiendrait le 20 mars prochain (10-12h) à l'amphi de Chambray avec pour intervenant, Samuel Bonvoisin, de l'association Hydrologie Régénérative. Cette conférence sera ouverte aux professionnels extérieurs à l'Etablissement et donc aux Délégués du SEPASE à qui, une invitation (lorsque celle-ci sera réalisée) sera transmise.

Agenda

- **Prochaine réunion de Bureau « Complet » : Mardi 5 mars 2024 à 16h au siège du SEPASE.**

- **Prochaine réunion du Conseil Syndical : Mardi 19 mars 2024 – 18h – à la salle des fêtes de Cintray.**

Séance levée à 19h30.